

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 53 (1927)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la correspondance de l'Association, recevoir les cotisations et en général faire tout le travail de l'Association aux assemblées du Comité permanent et dans leur intervalle. Dans ce but il peut se faire aider par des employés payés sur les fonds de l'Association internationale après autorisation du Comité permanent.

§ 8. Le Comité permanent doit se réunir au moins une fois par an et organiser les congrès, nommer ou approuver les nominations des comités spéciaux, des présidents, des vice-présidents, des présidents de sections, etc. pour chaque congrès.

§ 9. Le Comité permanent a le droit d'inviter aux congrès des représentants officiels des gouvernements et autres administrations.

L'assemblée a nommé M. le Prof. Dr. M. Ros, directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, secrétaire honoraire et désigna Zurich comme lieu du prochain congrès international qui aura lieu en 1930.

La première séance du Comité permanent, composé d'un membre de chaque pays, ainsi que les nominations du président et du vice-président, auront lieu au mois de décembre 1927, à Zurich.

Toute demande de renseignements peut être adressée au bureau de l'Association pour l'essai des matériaux : Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'Ecole Polytechnique Fédérale, Zurich, Leonhardstrasse 27, qui se tient à la disposition de chaque intéressé.

Deux retraites.

M. Marius Lacombe a donné sa démission de professeur à l'Université de Lausanne, à cause d'une légère infirmité qui ne préjudice d'ailleurs en rien à sa vigueur physique et intellectuelle.

M. Lacombe enseignait la géométrie descriptive et la géométrie projective à l'Ecole polytechnique fédérale quand, cédant aux instances des autorités universitaires de Lausanne, il accepta la succession de feu le professeur Joly. Chargé de l'enseignement de la géométrie descriptive, de la géométrie analytique et de la géométrie projective à la Faculté des sciences et à l'Ecole d'ingénieurs, il s'acquitta de cette lourde tâche avec un talent et une conscience trop voilés par son excessive modestie.

Quoique mathématicien de race, il dédaigna de donner à ses cours ce « brillant » que certains maîtres chérissent et qui s'achète parfois au dépens de la solidité. Et, plus soucieux de former de bons calculateurs que des mathématiciens subtils, il s'interdit systématiquement de déborder le cadre d'un enseignement « utilitaire ». Préparant ses leçons avec un soin minutieux il se vouait tout entier à sa fonction pédagogique, s'astreignant à diriger personnellement et d'un bout à l'autre les exercices de ses élèves, malgré qu'il eût un « assistant » à ses côtés. Persuadé que les mathématiques sont, pour les futurs ingénieurs une propédeutique des sciences appliquées, M. Lacombe éliminait de son enseignement tout ce qui avait un intérêt surtout spéculatif, mais, en revanche, il y incorporait des matières étrangères au domaine des mathématiques « pures ». C'est ainsi qu'il fut le premier, en Suisse, croyons-nous, à introduire dans ses cours certains sujets qui font aujourd'hui l'objet d'applications industrielles importantes, telle la photogrammétrie envisagée du point de vue de la géométrie projective.

C'est dans le même esprit que M. Lacombe dirigea pendant huit années l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. Travailant silencieusement, mais avec beaucoup de bon sens et de persévérance à la prospérité de cet établissement, c'est lui qui le dota d'un *laboratoire*, bien outillé, d'*essai des matériaux*, à la création duquel il contribua de ses propres deniers.

Un autre professeur vient aussi de quitter l'Ecole d'ingénieurs, mais atteint, lui, par la fatidique « limite d'âge » : c'est M. E. Bosset, qui y enseignait la science des fondations, la construction des ponts en pierre, des routes et des chemins de fer, avec le souci du détail et une immense érudition. Comme il n'est pas facile de trouver un professeur capable de maîtriser un enseignement aussi encyclopédique, on n'a pas dû donner moins de trois successeurs à M. Bosset, savoir : M. J. Bolomey, auteur de travaux scientifiques loués aussi bien à l'étranger qu'en Suisse et que le *Bulletin technique* a eu et a l'honneur de publier ; M. E. Savary, chef du service de traction du 1^{er} arrondissement des C. F. F., un « spécialiste » qui fait autorité, et M. R. Piot, chef du service de la voirie de la Ville de Lausanne, familiarisé avec tout ce qui concerne la construction et l'entretien de la route moderne.

Il est opportun de relever que ces trois nouveaux professeurs sont trois anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité central du 11 juillet et du 8 octobre 1927, à Zurich.

1. Les deux projets, comptes de 1926 et budget pour 1927, soumis, en avril 1927, à la votation des délégués, à laquelle toutes les sections prirent part, ont été adoptés à l'unanimité.

2. Il est décidé de convoquer une assemblée des délégués à Zurich, pour le 3 décembre prochain.

3. Le Comité central décide d'orienter, par une circulaire, les sections sur les élections prochaines le concernant et de discuter les propositions éventuelles des sections visant une intervention de la conférence des présidents.

4. Le Comité central décide de proposer à l'assemblée des délégués l'adhésion de la S. I. A. à la Société « Autostrasse Basel-italienische Grenze ».

5. L'appendice, revisé par la Commission des normes, au tarif des honoraires pour travaux d'architecture, N° 102, est adopté.

6. Il est décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée des délégués les normes N° 120 (Conditions et prescriptions pour le méttrage des ouvrages en béton armé) revisées par la Commission des normes, de concert avec le groupe des spécialistes du béton et la Société suisse des entrepreneurs.

7. Répondant à un vœu émis par la Section de Berne, le Comité central décide de charger une commission spéciale d'étudier la question d'une nouvelle carte de la Suisse.

8. Le Comité central décide d'adresser à la Société des nations un manifeste dans lequel il relèvera les irrégularités commises au cours de la procédure relative au concours d'architecture pour l'étude du palais de ladite Société.

Concours pour le Palais de la Société des Nations.

Genève 1927.

Zurich, le 22 octobre 1927.
Monsieur le Président du Conseil de la Société des Nations, aux bons soins de Sir Eric Drummond, Secrétaire général de la Société.

Genève.

Monsieur le Président,

Le concours d'architecture, ouvert par la Société des Nations en vue de l'érection d'un Palais des Assemblées et d'un nouveau Secrétariat général, a éveillé la plus vive attention chez les architectes de tous les pays ; notre Société suisse des ingénieurs et des architectes y est doublement intéressée par son activité professionnelle et parce que la construction doit se faire en Suisse.

Si nous prenons aujourd'hui la respectueuse liberté de nous

adresser à vous, Monsieur le Président, c'est parce que notre Société s'est préoccupée, dès son origine, d'assurer, dans notre pays, un cours normal aux concours d'architecture. Ses principes ne servent-ils pas, en effet, généralement, à guider les jurys dans leurs délicates fonctions, qui consistent à dépouiller les résultats d'un concours ? Ce rôle ne demande-t-il pas un soin d'autant plus averti que l'ouvrage est plus grand et les problèmes plus délicats ?

Un principe, admis dans un grand nombre de pays et en Suisse notamment, veut que le programme d'un concours soit considéré comme un contrat qui lie le jury et les concurrents. A cet égard, le programme de la Société des Nations contenait deux directives essentielles :

1^o Le jury délivrera un premier prix de trente mille francs au meilleur projet, puis descendra graduellement jusqu'à des mentions de cinq mille francs.

2^o Le coût de la construction finie, inclus honoraires de l'architecte, ne dépassera pas la somme de treize millions de francs suisses.

Nous ne retrouvons pas ces principes dans la décision du jury, qui décerne neuf prix ex-aequo de douze mille francs, sans classification, ne fournissant ainsi aucune base à l'Assemblée et au Conseil en vue des décisions définitives à prendre.

De plus, délaissant la limite fixée au devis, le rapport du jury met sur pied d'équivalence, d'une part, les études fouillées et objectives qui satisfont à cette stricte condition de coût et, d'autre part, des œuvres qui, sans manquer d'une grande valeur, ne la respectent cependant pas.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir user de votre haute autorité pour amener, soit le jury, soit la commission de cinq membres constituée par la dernière Assemblée à s'en tenir scrupuleusement aux conditions imposées aux concurrents par le programme du concours.

Selon nous, les prochaines discussions de la commission appelée à désigner l'architecte permettront d'aboutir à des conclusions satisfaisant à tous égards la Société des Nations ; un moyen d'y parvenir serait de considérer le premier concours comme une épreuve préliminaire et d'instituer entre les lauréats de premier rang un concours restreint, selon les principes codifiés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes dans le texte dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire (voir paragraphe 1, litt. c). Les architectes désignés auraient à revoir et à préciser leurs projets, en leur donnant la forme définitive conforme au budget élargi voté par la huitième Assemblée. La commission pourrait alors prendre une décision sur le vu d'un rapport de jury, concluant et conforme aux conditions du concours.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération et de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Société suisse des ingénieurs et des architectes :

Le Président : C. ANDREAE.

Le Secrétaire : M. ZSCHOKKE.

Comité de rédaction du « Bulletin technique de la Suisse romande ».

Le Comité de rédaction a eu son assemblée annuelle le 17 septembre 1927 à l'Hôtel du Signal, à Chexbres. Au cours de cette assemblée il a examiné différents points concernant le « Bulletin » et entendu avec grand intérêt des remarques que M. Demierre, rédacteur toujours si dévoué, lui a présentées au sujet des collaborateurs du journal il y a vingt ans et maintenant.

Une promenade dans le parc de l'Hôtel du Signal, après le dîner habituel, et une aimable réception de la Municipalité de Lausanne au Burignon ont montré une fois de plus aux assistants la beauté de la région, par un temps qui laissait malheureusement bien à désirer.

E.

BIBLIOGRAPHIE

Die Druckelastizität des Mörtels und des Betons. Das elastische Verhalten von ausgeführten Beton- und Eisenbeton-Bauwerken. — Publié par le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux annexé à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. — Conférence de M. le Prof. Dr-ing. h. c. Ros, directeur du L. F. E. M.

Cette élégante publication de 40 pages grand format, illustrée de 50 graphiques et photographies, donne un aperçu très complet des recherches effectuées, tant au laboratoire que sur des ouvrages en service, en vue de déterminer le module d'élasticité du béton, le coefficient de dilatation transversale de Poisson, ainsi que la limite extrême du taux de travail admissible au delà de laquelle le béton tend à se désagréger sous l'action des charges répétées.

Il est intéressant de relever que le module d'élasticité est fonction de la résistance à la compression de sorte que, connaissant l'un, il est possible d'évaluer l'autre à 20 % près environ.

Les déformations élastiques mesurées sur des ouvrages en service ont montré une concordance satisfaisante entre la théorie et la réalité. Les modules d'élasticité du béton observés sur les constructions ont varié de 170 000 à 480 000 kg/cm², correspondant, à 10 % près, avec ceux déterminés sur les éprouvettes de contrôle.

J. B.

S. T. S. Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon: Selna 25.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Nouveaux emplois vacants :

511. Jüngerer Ingenieur mit umfassenden Kenntnissen in der Werkzeugmaschinenbranche. Zürich.

513. Ingenieur eventl. Sektions-Chef f. die Kriegstechnische Abteilung. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 15. Nov. 1927.

517. Maschinen-Techniker für techn. Bureau. Kt. Basel.

525. Tüchtiger Maschinen-Zeichner, vertraut mit der Holzbearbeitungsmaschinen-Branche. Zentralschweiz.

527. Ingenieur oder Techniker in Verkaufsabteilung für Dampfturbinen, mit Sprachkenntnissen, russisch erwünscht. Kt. Zürich.

529. Maschinen-Techniker, guter Zeichner. Frankreich.

531. Chemiker für Versuche und Untersuchungen von Edelmetallen nach Milano.

533. Maschinen-Ingenieur, selbständiger Konstrukteur für Kältemaschinen mit einigen Jahren Praxis auf diesem Gebiet. Ostschweiz.

688. Grosse Petroleumsgesellschaft sucht per sofort für Venezuela 5-6 Ingenieure und Geometer mit guter Vermessungspraxis.

690. Tüchtiger Bautechniker. Architekturbureau Kt. Aargau.

694. Bautechniker auf Bureau. Kt. Aargau.

696. Jüngerer Bautechniker. Kt. Bern.

698. Geologen schweiz. Nationalität ist eventl. Gelegenheit geboten, in den Dienst einer ausländischen Regierung zu treten (Central-Amerika) zur Erforschung der dortigen Petroleumsfelder.

379. Jüngerer Elektro-Techniker. Kt. Bern.

385. Erfahrener Konstrukteur für den Bau von Rohölmotoren in der Grösse von 15—300 HP, der eine gute und minimale Praxis von 4 Jahr. auf diesem Gebiete aufweisen kann. Grossfirma des Auslandes.

513. Ingenieur oder Techniker, mit abgeschlossener maschinen-technischen Bildung. Erfahrung auf elektro-technischem Gebiet. Offizier der schweiz. Armee. Anmeldungen bis 20. November. Kriegstechn. Abteilung.

535. Färberei-Techniker. Kt. Basel.

537. Jüngerer Maschinen-Ingenieur oder Techniker zur Einarbeitung in die Kälteindustrie nach Barcelona. Kenntnisse im engl. ev. auch spanischen erwünscht. Zukunftsstelle. Spanien.

539. Einige tüchtige Konstrukteure mit Kenntnissen der Werkzeugmaschinenbranche. Kt. St. Gallen.

541. Ingénieur-mécanicien, spécialisé dans la petite mécanique, mais ayant notions d'optique et d'électricité. Age 30 à 35 ans et parlant le français. Bruxelles.

543. Chemiker mit Hochschulstudium für Desinfektionsmittel-fabrik. Beteiligung Fr. 30—50 000. Ostschweiz.

545. Ingenieur mit abgeschlossener akademischer Bildung für das Dampfkesselfach. Zürich.

700. Jüngerer tücht. Hochbautechniker. Architekturbureau. Zürich.

704. Ingénieur expérimenté pour le service d'Afrique d'une Compagnie de Chemins de fer. Congo.

706. Jüngerer Bautechniker. Kt. Zürich.

708. Bau-Ingenieur f. Kanalisationen, mit guter Praxis. Kt. Zürich.

712. Junger, tüchtiger Bautechniker-Architekt. Architekturbureau Luzern.